

220C4109  
FR0004050300-OP020-A06

6 octobre 2020

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société.

**GROUPE OPEN**  
(Euronext Paris)

- 1 - Le 6 octobre 2020, Portzamparc (Groupe BNP Paribas), agissant pour le compte de la société par actions simplifiée New GO<sup>1</sup> laquelle agit de concert avec les membres des groupes familiaux Sebag, Sadoun et Mamou-Mani, de la société Montefiore Investment V S.L.P. (par l'intermédiaire de New GO qu'elle contrôle), de Mme Valérie Benvenuto et de la société D&A<sup>2</sup>, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société GROUPE OPEN, en application de l'article 234-2 du règlement général. Ce projet a été annoncé le 22 juillet 2020 (cf. notamment D&I 220C2630 du 23 juillet 2020).

Le 2 octobre 2020, un protocole d'investissement constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la société GROUPE OPEN<sup>3</sup> a été conclu par différentes personnes (cf. liste figurant dans le tableau *infra*). Par conséquent, les membres du concert détiennent 3 595 746 actions GROUPE OPEN représentant 6 129 747 droits de vote, soit 44,50% du capital et 56,73% des droits de vote de cette société selon la répartition suivante<sup>4</sup> et ont franchi en hausse les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société GROUPE OPEN, ce qui est générateur d'une situation de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique :

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Montefiore Investment V S.L.P.

<sup>2</sup> Contrôlée par M. Jean-Marc Dayan.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué diffusé le 2 octobre 2020 par la société GROUPE OPEN et D&I 220C4108 du 6 octobre 2020.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 8 079 823 actions représentant 10 804 588 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Frédéric Sebag	1 209 318	14,97	2 414 336	22,35
SC Double Impact Investissement <sup>5</sup>	355 000	4,39	475 182	4,40
Léa Sebag	7 341	0,09	14 682	0,14
Allison Sebag	7 841	0,10	15 682	0,15
Zacharie Sebag	15 341	0,19	30 682	0,28
<b>Total groupe familial Sebag</b>	<b>1 594 841</b>	<b>19,74</b>	<b>2 950 564</b>	<b>27,31</b>
Laurent Sadoun	1 000 177	12,38	1 895 095	17,54
Ayya Partners <sup>6</sup>	9 000	0,11	18 000	0,17
Michaël Sadoun	0	-	0	-
Gary Sadoun	0	-	0	-
<b>Total groupe familial Sadoun</b>	<b>1 009 177</b>	<b>12,49</b>	<b>1 913 095</b>	<b>17,71</b>
Guy Mamou-Mani	185 896	2,30	360 792	3,34
Gadax conseil <sup>7</sup>	170 850	2,11	170 850	1,58
Axel Mamou Mani	11 000	0,14	22 000	0,20
<b>Total groupe familial Mamou-Mani</b>	<b>367 746</b>	<b>4,55</b>	<b>553 642</b>	<b>5,12</b>
New GO <sup>8</sup>	502 698	6,22	502 698	4,65
Valérie Benvenuto	121 284	1,50	209 748	1,94
D&A <sup>9</sup>	0	-	0	-
<b>Total concert</b>	<b>3 595 746</b>	<b>44,50</b>	<b>6 129 747</b>	<b>56,73</b>

La société New GO s'engage irrévocablement à acquérir au prix de **15 € par action** la totalité des 4 484 077 actions GROUPE OPEN existantes représentant 55,50% du capital et 43,27% des droits de vote de cette société.

L'initiateur n'a pas l'intention de mettre en œuvre de retrait obligatoire sur les actions de la société à l'issue de l'offre.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société GROUPE OPEN (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société GROUPE OPEN comporte le rapport du cabinet Crowe HAF, représenté par M. Olivier Grivillers, mandaté, le 31 août 2020, par le conseil d'administration de la société GROUPE OPEN en qualité d'expert indépendant en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4°, et III du règlement général.

- 2 - Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres GROUPE OPEN (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres GROUPE OPEN (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.

<sup>5</sup> Détenu à 90,98% par M. Frédéric Sebag.

<sup>6</sup> Contrôlée par M. Laurent Sadoun.

<sup>7</sup> Contrôlée par M. Guy Mamou-Mani.

<sup>8</sup> Contrôlée par la société Montefiore Investment V S.L.P.

<sup>9</sup> Contrôlée par M. Jean-Marc Dayan.